

## Charte Symbiose

L'association Symbiose Allier, créée en 2015, et reconnue association environnementale en décembre 2020, a pour objectif de travailler à la protection de l'environnement, par l'observation, par l'expérimentation, par la promotion et la diffusion d'actions concrètes portées par l'ensemble des acteurs du monde rural.

Pour concourir à cet objectif, Symbiose s'appuie sur une vision des défis environnementaux, ainsi que sur des principes et valeurs décrits ci-après :

- ***Symbiose Allier élabore ses réflexions et orientations avec les représentants des familles professionnelles qui la composent, indépendamment de toute influence financière ou politique extérieure.***
- ***Symbiose Allier s'appuie sur les 3 piliers du développement durable, que sont l'économie, l'environnement et la dimension sociale***
- ***Plus précisément, l'association Symbiose Allier considère***
  - Que l'approche de la biodiversité doit intégrer les activités humaines comme élément central des systèmes écologiques. Les systèmes actuels sont tous issus de la confrontation des évolutions naturelles avec les activités humaines. Ces activités sont incontournables, et permettent avant tout la satisfaction des besoins alimentaires de la population, mais également la fourniture de bois et autres végétaux à usage industriel, la génération de revenus pour toutes les populations de producteurs, ainsi que l'accès aux loisirs, pour les acteurs du monde rural, utilisateurs des espaces naturels. Ces activités sont indispensables et légitimes, mais doivent évoluer dans leurs pratiques pour faire face aux défis environnementaux.
  - Que cette place centrale donnée aux activités humaines charge les acteurs du monde rural d'une responsabilité particulièrement importante face aux défis environnementaux. L'érosion d'espèces animales ou végétales sur certains territoires peut être limitée ou enrayée en s'ouvrant à de nouvelles pratiques, sans compromettre les potentiels de production sur les territoires concernés.
  - Que cette prise en compte des défis environnementaux doit se concevoir de façon dynamique, sans s'enfermer dans une vision conservationniste, ou fixiste, de systèmes écologiques observés à un moment donné sur un lieu donné. Une activité humaine nouvelle peut perturber des systèmes en place, et en créer de nouveaux, tout aussi riches.
- ***Pour mettre en œuvre cette vision de l'approche environnementale, Symbiose Allier s'appuie sur les principes d'intervention, et axes de travail suivants :***
  - Associer les utilisateurs des espaces naturels dès l'amorce de la conception de toute nouvelle action à vocation environnementale qui les concerne, afin d'explorer collectivement les possibilités techniques de conjuguer protection du potentiel de production et protection de l'environnement.
  - Sensibiliser les familles professionnelles utilisatrices des espaces naturels à la diversité de la faune et de la flore qui les entoure, et à la richesse fonctionnelle de cette diversité.

- Favoriser le rapprochement des connaissances et de la vision des questions environnementales entre la société civile et les familles professionnelles membres de Symbiose Allier, utilisatrices des espaces naturels. Le terme « société civile » recouvre aussi bien les populations « néo-rurales » que les populations urbaines.
- Porter sa vision des questions environnementales dans les instances de consultation institutionnelles du département.

➤ ***Symbiose Allier mobilise des moyens financiers et contracte des partenariats en s'appuyant sur les principes ci-dessous :***

- Symbiose Allier s'efforce de diversifier le plus et le mieux possible ses sources de financements. Celles-ci reposent sur les cotisations des adhérents d'une part, et des fonds publics et privés, liés à des projets, des prestations ou à du mécénat, d'autre part. La diversité des sources de financement sécurise le fonctionnement et facilite la préservation d'orientations indépendantes.
- Symbiose Allier n'accepte aucun financement, qui imposerait une orientation non conforme avec ses valeurs et principes, tels qu'exprimés dans la présente charte.
- Symbiose Allier peut accueillir comme membre toute personne physique et morale acceptant les termes de la présente charte.
- Pour la conduite de ses missions, Symbiose Allier privilégie le recours à son expertise technique interne, ainsi qu'à celle dont disposent ses membres.
- Au-delà de ses compétences internes, Symbiose Allier est ouvert aux partenariats avec toute structure apportant une compétence pertinente, sous réserve que les orientations du partenaire soient compatibles avec les valeurs et principes de la présente charte.
- Symbiose Allier s'appuie sur des partenaires scientifiques reconnus, pour l'analyse de ses observations, l'évaluation de ses expérimentations, et la consolidation de ses positionnements.